ANNEXE : Recommandations

Approche axée sur les victimes

2025/1	Garantir la formation et la spécialisation des professionnels aux vulnérabilités psychologiques et aux besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains.	**Destinataires** Services de police et d'inspection & magistrature Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
2025/2	Offrir légalement la possibilité de prolonger la période de réflexion de 45 jours à trois mois, afin que les victimes de traite des êtres humains souffrant de traumatismes graves bénéficient de plus de temps pour se remettre avant de décider de faire ou non des déclarations.	**Destinataires** Ministre de l'Asile et de la Migration Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
2025/3	Garantir le droit à une assistance juridique gratuite dès le début de l'enquête et tout au long de la procédure pour toutes les victimes de traite des êtres humains.	**Destinataires** Ministre de la Justice Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains

Détection & orientation

2025/4	Souligner l'importance, au niveau des services de police, de cocher la rubrique «traite des êtres humains» dans le rapport administratif de contrôle d'un étranger.	**Destinataires** Services de police

Auditions des victimes

2025/5	Garantir un environnement de confiance lors des auditions de victimes de traite vulnérables.	**Destinataires** Services de police et d'inspection
2025/6	Porter une attention spécifique à la prise en compte des particularités des victimes de traite dans la rédaction des procès-verbaux d'audition.	**Destinataires** Services de police
2025/7	Encourager la prise en compte du fonctionnement de la mémoire dans le cadre des auditions lors des formations organisées pour les services de première ligne et les magistrats.	**Destinataires** Services de police et d'inspection & magistrature

Accompagnement des victimes par les centres d'accueil spécialisés

2025/8	Continuer à fournir des moyens financiers structurels aux centres d'accueil spécialisés afin de garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans un environnement spécialisé, sûr et rassurant et prévoir dans ce cadre la possibilité d'un soutien psychologique gratuit pour les victimes.	**Destinataires** Gouvernement fédéral Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains

Juges et ministère public

2025/9	Sensibiliser davantage les juges et le ministère public aux vulnérabilités (psychologiques) des victimes.	**Destinataires** Magistrats de référence Traite des êtres humains, juges, Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains